Recensements

Retrouvez ici toutes les informations portant sur le recensement citoyen et le recensement de la population.

Recensement citoyen

Le recensement citoyen obligatoire concerne tous les jeunes français, garçons et filles, ayant atteint l'âge de 16 ans. Ils doivent se faire recenser dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire (condition pour être inscrit d’office sur les listes électorales).
Si le délai est dépassé, il faut régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans.
Le recensement peut être effectué par l'intéressé(e) ou par l'un de ses parents s'il est mineur. En revanche, s'il est majeur, il doit faire la démarche seul.

Recensement de la population

Depuis 1999, le recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'INSEE. Ainsi, les informations produites sont plus fiables, plus récentes et permettent d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

Cette méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants. Mais tous les habitants ne sont pas recensés la même année. Les communes de moins de 10 000 habitants font désormais l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans, à raison d'un cinquième des communes chaque année. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, la collecte se déroule chaque année auprès d'un échantillon de 8 % de la population dispersé sur l'ensemble du territoire, à partir d'un tirage au sort effectué par l'INSEE. En cinq ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constituée.

Le recensement est effectué chaque année sur 5 semaines de mi-janvier à fin février.

Au 1er janvier 2022, on compte 26 901 Sannoisiens (chiffres Insee 2019).

Service population

Hôtel de ville
Place du Général Leclerc
Rez-de-chaussée
95110
Sannois
Tél. 01 39 98 20 90
population@sannois.fr

Accueil du public
Du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Fermé le mardi après-midi
Samedi 8h30-12h (sauf juillet et août)

Liens utiles
Recensement citoyen
Recensement de la population